



COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

Entrée scolaire: Le RLQ encourage les étudiants à exercer leur droit de vote contre la poursuite du boycott

QUÉBEC, le 24 juillet 2012 - Faisant suite au faible taux de participation lors des votes portant sur le boycott étudiant du printemps 2012, le Réseau Liberté-Québec croit qu'une nouvelle législation est requise non seulement pour mieux encadrer l'exercice du droit de vote de boycott lors d'assemblées générales étudiantes, mais également pour clarifier la mission des associations étudiantes.

Le RLQ déplore également que les associations et fédérations étudiantes s'inspirent autant des pratiques et de la culture syndicale. En ce sens, il devrait être clairement spécifié et reconnu qu'une association étudiante ne peut en aucun cas encourager des actions qui auraient pour résultat de brimer la liberté et l'accès aux cours par quelque moyen que ce soit.

De plus, selon le RLQ, les étudiants devraient être libres d'adhérer ou non à une association étudiante et ne pas être contraints d'y contribuer financièrement de façon obligatoire.

"Soyons clairs. Le droit de "grève" étudiante n'existe pas dans le milieu collégial et universitaire", affirme Joanne Marcotte, cofondatrice du RLQ. "La liberté des étudiants de circuler et d'accéder à leurs cours doit primer. De même, si la responsabilité des étudiants est d'étudier, celle des enseignants est d'enseigner!", ajoute-t-elle. C'est du moins, selon le RLQ, ce à quoi est en droit de s'attendre une population qui, avec ses impôts, offre la gratuité scolaire collégiale et défraie plus de 85% des coûts de l'enseignement universitaire.

En cette période préélectorale, le RLQ demande donc aux partis politiques de statuer sur cet enjeu et sur leur volonté d'éliminer toute ambiguïté ou flou légal encourant le concept de "grève étudiante".

En attendant ces nécessaires réformes, toutefois, le RLQ invite également tous les étudiants à se présenter lors des assemblées générales étudiantes et à exercer leur droit de vote lorsqu'ils seront prochainement appelés à se prononcer pour ou contre la poursuite du boycott étudiant.

"De toute évidence, il est temps pour les étudiants désireux de poursuivre leurs études d'envoyer un message clair aux leaders étudiants. À ceux qui ont à coeur de mieux préparer leur avenir et celui du Québec, le RLQ vous encourage à prendre la parole et à ne plus être victimes de moeurs syndicales et corporatistes dépassées", déclarait Ian Sénéchal, autre cofondateur du Réseau.

Le Réseau Liberté-Québec (RLQ) est un organisme sans but lucratif visant à favoriser le réseautage de tous les Québécois qui partagent des idéaux de liberté et de responsabilité individuelles. Plus de détails sur cet organisme sont disponibles au <http://www.liberte-quebec.ca>.

- 30 -

Pour de plus amples renseignements :

Joanne Marcotte, cofondatrice du Réseau Liberté-Québec, 418-997-0359